



APPEL DES COTISATIONS 2010

NOUVEL ADHERENT 2010

CACHET DE L'ENTREPRISE

Exemplaire à nous retourner avec votre règlement et la liste de votre personnel .

BORDEREAU N°:
N° ADHERENT :
concerne :

Effectifs au	Non soumis Surveillance médicale renforcée		Surveillance médicale renforcée		TOTAL
à la date d'adhésion		+	(A)	=	(B)

RAPPEL : Cette déclaration est obligatoire et doit être cohérente avec l'effectif déclaré sur la liste nominative.

SALAIRES ANNUELS PLAFONNES (DADS)	BASE	Taux de cotisation	MONTANT H.T.
Montant des salaires plafonnés déclarés à l'URSSAF pour la période du 01/01/2009 au 31/12/2009		X 0,38%	(C)
Cotisation minimale annuelle	(B)	X 73 € HT	(D)
Portez en "E" le montant le plus élevé de "C" ou de "D"			(E)
Cotisation maximale annuelle	(B)	X 82 € HT	(F)
Portez en "G" le montant de "E" ou de "F" le moins élevé (H.T.)			(G)
Droit d'entrée	(B)	X 14€ HT	(H)
MAJORATION SMR =	(A)	X 13 € HT	(I)
Portez en "J" le total de "G" + "H" + "I" (TOTAL H.T.)			(J)
T.V.A. 19,6% sur encaissements	(J x 19,6%)		(K)
COTISATION TTC A REGLER en €			(J+K)

Paiement à l'ordre de l'AIMT

- Chèque N° _____ sur _____
 Virement (joindre l'avis de virement)

RIB SG RENNES - 30003 01700 00050260811 50

A _____ LE _____

Certifié conforme aux éléments portés sur la déclaration URSSAF

Cachet et Signature de l'Entreprise

NB : L'entreprise devient adhérente à l'AIMT, après retour du dossier d'adhésion complet (formulaire d'adhésion, bordereau de cotisation et règlement accompagné de la liste de votre personnel).